NORME INTERNATIONALE

ISO
8096-3

Première édition
1988-05-15

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique pour vêtements imperméables à l'eau — Spécifications —

Partie 3 :

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Tissus revêtus de caoutchouc naturel ou de caoutchouc synthétique

ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-

Rubber- or plastics-coated fabrics for water-resistant clothing — Specification —

Part 3 : Natural rubber- and synthetic rubber-coated fabrics

Numéro de référence
ISO 8096-3 : 1988 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 8096-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 45, *Élastomères et produits à base d'élastomères*.

ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-6154b93a2403/iso-8096-3-1988

L'ISO 8096 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique pour vêtements imperméables à l'eau — Spécifications :*

— *Partie 1 : Tissus revêtus de polychlorure de vinyle*

— *Partie 2 : Tissus revêtus de polyuréthanne ou d'élastomère*

— *Partie 3 : Tissus revêtus de caoutchouc naturel ou de caoutchouc synthétique*

Les annexes A à L font partie intégrante de la présente partie de l'ISO 8096.

© Organisation internationale de normalisation, 1988 ●

Imprimé en Suisse

Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique pour vêtements imperméables à l'eau — Spécifications —

Partie 3:
Tissus revêtus de caoutchouc naturel ou de caoutchouc synthétique

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8096 prescrit des exigences techniques applicables aux supports textiles revêtus sur un côté ou sur les deux côtés, ou aux supports textiles en double épaisseur sur lesquels est appliqué un caoutchouc naturel ou un polymère synthétique d'un type autre que ceux dont les spécifications figurent dans l'ISO 8096-1 et l'ISO 8096-2, le tissu revêtu étant prévu en premier lieu pour la confection de vêtements imperméables à l'eau.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6154b93a2403/iso-8096-3-1988

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8096. Au moment de la publication de cette partie de l'ISO 8096, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur cette partie de l'ISO 8096 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-B02 : 1988, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02: Solidité des teintures à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon.*

ISO 105-E02 : 1987, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie E02: Solidité des teintures à l'eau de mer.*

ISO 105-X12 : 1987, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie X12: Solidité des teintures au frottement.*

ISO 1407 : 1976, *Caoutchouc — Détermination de l'extrait par les solvants.*

ISO 1419 : 1977, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Essais de vieillissement accéléré et de tenue à la chaleur.*

ISO 1420 : 1978, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau.*

ISO 1421 : 1977, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance à la rupture et de l'allongement à la rupture.*

ISO 2231 : 1973, *Supports textiles revêtus d'élastomères ou de plastiques — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

ISO 2286 : 1986, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination des caractéristiques des rouleaux.*

ISO 2411 : 1973, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de l'adhérence du revêtement.*

ISO 2497 : 1973, *Méthyl-éthyl-cétone à usage industriel — Liste des méthodes d'essai.*

ISO 2602 : 1980, *Interprétation statistique de résultats d'essais — Estimation de la moyenne — Intervalle de confiance.*

ISO 3207 : 1975, *Interprétation statistique des données — Détermination d'un intervalle statistique de dispersion.*

ISO 4674 : 1977, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance au déchirement.*

ISO 5280 : 1979, *Xylène à usage industriel — Spécifications.*

ISO 7269 : 1987, *Caoutchouc — Détermination du soufre libre.*

ISO 7780 : 1987, *Caoutchoucs et latex de caoutchoucs — Dosage du manganèse — Méthodes photométriques au periodate de sodium.*

ISO 8053 : 1986, *Caoutchouc et latex — Dosage du cuivre — Méthode photométrique.*

3 Exigences techniques

3.1 Exigences physiques et chimiques

Le matériau doit être conforme aux exigences appropriées des tableaux 1 et 2, ou des tableaux 3 et 4 le cas échéant.

3.2 Exigences pour la solidité des teintes

Le matériau doit être conforme aux exigences appropriées du tableau 5.

AVERTISSEMENT — Le caoutchouc naturel et la majorité des caoutchoucs synthétiques (élastomères) gonflent de façon appréciable en présence des liquides utilisés dans le nettoyage chimique dit à sec. Par conséquent, il est recommandé que ces tissus ne soient pas nettoyés à sec, le tissu revêtu pouvant être endommagé. De plus, la rétention des liquides de nettoyage par le tissu revêtu peut constituer un risque de toxicité ou, dans certains cas, un risque d'irritation cutanée.

4 Échantillonnage

Des échantillons représentatifs du lot de fabrication dont ils proviennent doivent être prélevés à au moins 1 m de l'extrémité du rouleau et à au moins 10 cm de la lisière. À partir de ces échantillons, des éprouvettes pour les essais doivent être sélectionnées conformément à la figure 1. Sous réserve du respect des dispositions de l'annexe A, l'échantillonnage doit être effectué à la discrétion de l'organisme responsable des essais.

5 Essais et conformité

5.1 Les valeurs de performance prescrites dans les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 sont celles exigées pour le lot de fabrication dans son ensemble.

5.2 Le mode de sélection des éprouvettes dans chaque échantillon doit être conforme aux dispositions de l'annexe A.

5.3 Les essais doivent être effectués comme prescrit dans les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5, sur des éprouvettes prélevées dans chaque échantillon.

5.4 En cas de litige, les résultats des essais effectués selon les dispositions des tableaux 1 et 3 doivent être soumis à une analyse statistique conforme aux dispositions de l'annexe B.

Dans un tel cas, si la limite inférieure de confiance de la moyenne calculée conformément à l'annexe B se trouve au niveau d'une exigence qualifiée de «minimale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou lui est supérieure, l'ensemble du tissu revêtu que l'échantillon représente doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096 en ce qui concerne ladite exigence physique. Si la limite supérieure de confiance de la moyenne calculée conformément à l'annexe B se trouve au niveau d'une exigence qualifiée de «maximale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou lui est inférieure, l'ensemble du tissu revêtu que l'échantillon représente doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096 en ce qui concerne ladite exigence physique.

5.5 Si la limite inférieure de confiance de la moyenne calculée conformément à l'annexe B se trouve en dessous du niveau d'une exigence qualifiée de «minimale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou si la limite supérieure de confiance de la moyenne calculée conformément à l'annexe B se trouve au-dessus du niveau d'une exigence qualifiée de «maximale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, deux échantillons supplémentaires doivent être prélevés à la même source que l'échantillon original et des éprouvettes doivent être confectionnées dans chacun des échantillons, de façon à permettre la réalisation d'essais en double concernant ladite exigence physique. Les résultats des nouveaux essais et les résultats de la première série d'essais concernant la même caractéristique physique doivent être analysés conjointement, conformément aux dispositions de l'annexe B. Si la limite inférieure de confiance de la moyenne ainsi calculée conformément à l'annexe B se trouve encore en dessous du niveau d'une exigence qualifiée de «minimale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou si la limite supérieure de confiance de la moyenne ainsi calculée est toujours au-dessus du niveau d'une exigence qualifiée de «maximale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, l'ensemble du tissu revêtu que les échantillons représentent doit être considéré comme non conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096.

Si la limite inférieure de confiance de la moyenne se trouve au niveau d'une exigence qualifiée de «minimale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou lui est supérieure, ou si la limite supérieure de confiance de la moyenne se trouve au niveau d'une exigence qualifiée de «maximale» dans le tableau 1 ou le tableau 3, ou lui est inférieure, l'ensemble du tissu revêtu que les échantillons représentent doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096 en ce qui concerne ladite exigence physique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/...
6154b93a2405/iso-8096-3-1988

5.6 Si l'une quelconque des éprouvettes soumises aux essais, comme prescrit dans les tableaux 2, 4 ou 5, s'avère ne pas satisfaire aux exigences appropriées formulées, les essais auxquels les éprouvettes n'ont pas satisfait doivent être répétés à deux reprises. À cet effet, deux échantillons supplémentaires doivent être prélevés à la même source que l'échantillon original et des éprouvettes doivent être confectionnées dans chacun des échantillons de façon à permettre la réalisation d'essais en double. Si tous les résultats des nouveaux essais sont conformes aux exigences appropriées des tableaux 2, 4 ou 5, l'ensemble du tissu revêtu que les échantillons représentent doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096. Si l'un quelconque des résultats des nouveaux essais pris dans la deuxième série d'essais s'avère ne pas être conforme aux exigences appropriées des tableaux 2, 4 ou 5, l'ensemble du tissu revêtu que les échantillons représentent doit être considéré comme non conformes aux exigences de la présente partie de l'ISO 8096.

6 Marquage

Chaque rouleau de tissu revêtu doit être muni d'une étiquette portant les renseignements suivants:

a) nom et/ou marque distinctive du fabricant, et moyens d'identification du numéro de lot de fabrication;

b) numéro de référence de la présente partie de l'ISO 8096 (c'est-à-dire ISO 8096-3) et référence du grade approprié, par exemple: NRL, NRM, NRH, SRD, SRV ou SRC.

Tableau 1 — Exigences physiques pour les tissus revêtus de caoutchouc naturel (méthodes des indices) [1)]

Propriété	Limite	Exigences			Méthode d'essai
		Grade			
		NRL	NRM	NRH	
Masse totale par unité de surface (g/m^2)	min.	465	445	500	ISO 2286
Force de déchirement (N)					
sens longitudinal	min.	75	75	75	ISO 4674 Méthode A1
sens transversal	min.	75	75	75	
Charge de rupture (N)					
sens longitudinal	min.	860	990	550	ISO 1421 [2)]
sens transversal	min.	450	710	550	ISO 1421 [2)]
Adhérence du revêtement (à réception) (N/50 mm)	min.	35	35	35	ISO 2411
Adhérence du revêtement après vieillissement de 168 h à 70 °C et au moins 95 % d'humidité relative	min.	Adhérence égale à au moins 90 % de la résistance constatée préalablement au vieillissement			Annexe C
Longueur de courbure (cm)					
sens longitudinal	max.	7,2	5,9	8,3	Annexe D
sens transversal	max.	3,1	2,7	3,8	Annexe D

1) Voir 5.4.

2) En cas de litige, la méthode CRE doit être utilisée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-0f94b93a2403/iso-8096-3-1988

Tableau 2 — Exigences physiques et chimiques pour les tissus revêtus de caoutchouc naturel (méthodes acceptation/rejet) [1)]

Propriété	Limite	Exigences			Méthode d'essai
		Grade			
		NRL	NRM	NRH	
Résistance à la pénétration de l'eau (à réception) (kPa)	min.	27	27	27	Annexe E
Résistance à la pénétration de l'eau après flexion (kPa)	min.	14	14	14	Annexe F
Teneur en cuivre (ppm)	max.	50	50	50	Annexe G
Teneur en manganèse (ppm)	max.	100	100	100	Annexe H
Extrait à l'acétone [% (m/m)]	max.	10	10	10	Annexe J
Teneur en soufre libre [% (m/m)]	max.	0,6	0,6	0,6	Annexe K
Degré de vulcanisation	—	Aucun signe d'adhésivité ne doit être présent			Annexe L

1) Voir 5.6.

Tableau 3 — Exigences physiques pour les tissus revêtus d'un polymère synthétique, par exemple polychloroprène (méthodes des indices) [1)]

Propriété	Limite	Exigences			Méthode d'essai
		Grade			
		SRD	SRV	SRC	
Masse totale par unité de surface (g/m^2)	max. min.	325 270	 235	 125	ISO 2286 ISO 2286
Masse du revêtement par unité de surface (g/m^2)	 max. min.	Arrière 70 35	Total 185 120	Avant 70	 ISO 2286 ISO 2286
Force de déchirement (N)					
sens longitudinal sens transversal	min. min.	70 70	65 65	30 30	ISO 4674 Méthode A1
Charge de rupture (N)					
sens longitudinal sens transversal	min. min.	1 110 1 110	1 080 1 010	615 530	ISO 1421 [2)] ISO 1421 [2)]
Adhérence du revêtement (N/50 mm)	min.	100	70	70	ISO 2411
Longueur de courbure (cm)					
sens longitudinal sens transversal	max. max.	10,5 9,0	3,6 3,9	3,4 3,6	Annexe D Annexe D

1) Voir 5.4.

2) En cas de litige, la méthode CRE doit être utilisée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-

Tableau 4 — Exigences physiques et chimiques pour les tissus revêtus d'un polymère synthétique, par exemple polychloroprène (méthodes acceptation/rejet) [1)]

Propriété	Limite	Exigences			Méthode d'essai
		Grade			
		SRD	SRV	SRC	
Résistance à la pénétration de l'eau (à réception) (kPa)	min.	27	55	34	Annexe E
Résistance à la pénétration de l'eau après flexion (kPa)	min.	14	34	20	Annexe F
Résistance au craquelage	—	Pas de craquelure à −20 °C			ISO 4675
Degré de vulcanisation	—	Aucun signe d'adhésivité ne doit être présent			Annexe L

1) Voir 5.6.

Tableau 5 — Exigences pour la solidité des teintes

Propriété	Limite	Exigence pour tous les grades	Méthode d'essai
Solidité des teintes à la lumière artificielle (arc au xénon)	min.	5 [1)]	ISO 105-B02
Solidité des teintes au frottement	min.	4-5	ISO 105-X12
Solidité des teintes à l'eau de mer	min.	4-5	ISO 105-E02

1) Les indices de solidité des teintes prescrits sont ceux du côté du tissu revêtu porté à l'extérieur. (Dans le cas de tissus revêtus d'un seul côté, il s'agit normalement du côté ne portant pas de revêtement, ou substrat, bien que cela ne soit pas obligatoire.)

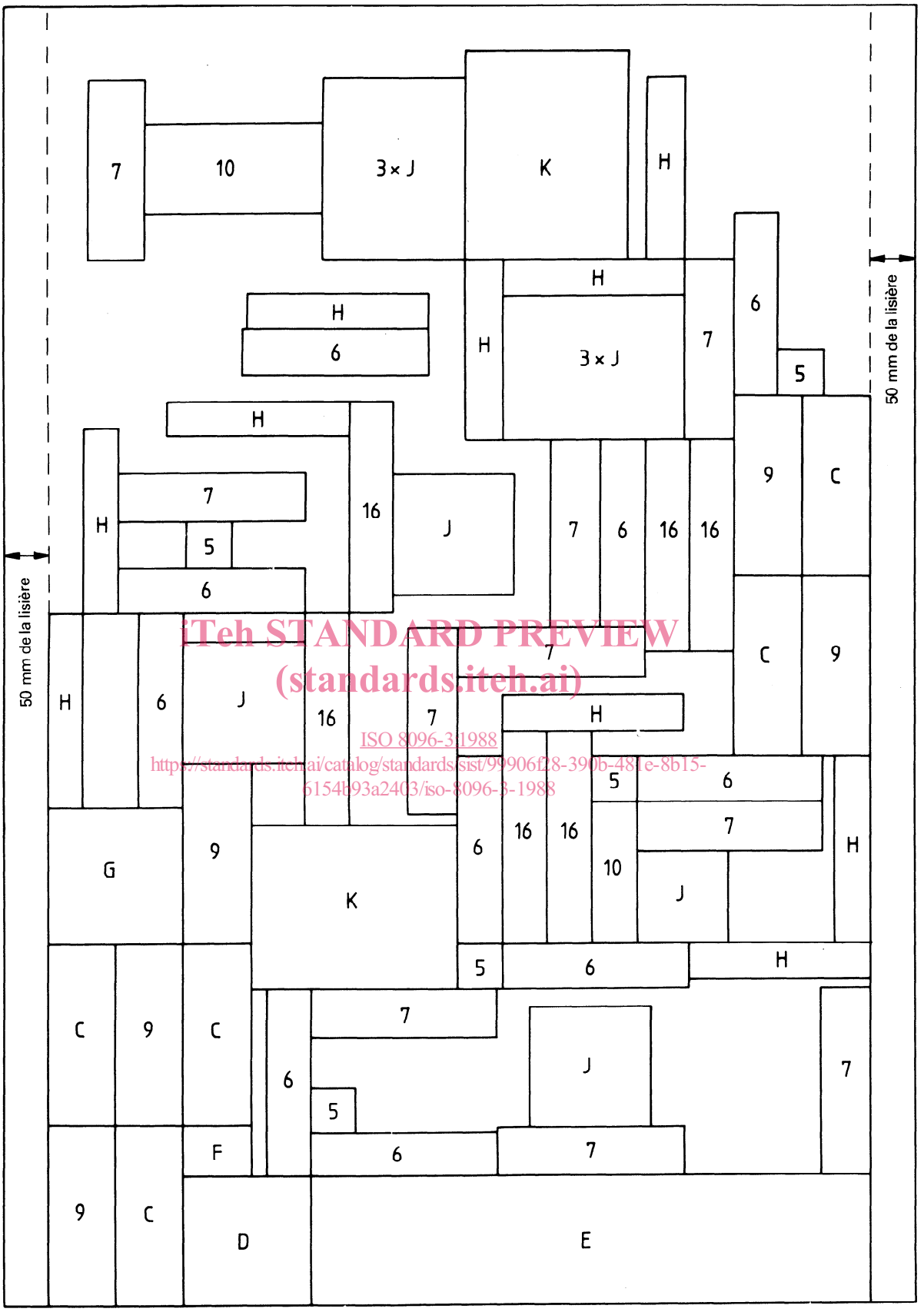

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-48fe-8b15-6154b93a2403/iso-8096-3-1988

Légende relative à la sélection des éprouvettes

Les lettres C à K se rapportent aux annexes de la présente partie de l'ISO 8096.
Les éprouvettes pour les essais prescrits dans l'annexe L peuvent être prélevées en tout emplacement approprié de l'échantillon.

5	Déterminations de la masse	9	Déterminations de l'adhérence du revêtement
6	Déterminations de la résistance à la traction	10	Déterminations de la résistance au craquelage
7	Déterminations de la résistance au déchirement	16	Déterminations de la solidité des teintes au frottement

Figure 1 — Schéma pour la sélection des éprouvettes

Annexe A
(normative)

Méthode d'échantillonnage et mode de sélection des éprouvettes

A.1 En cas de litige, les exigences d'échantillonnage suivantes doivent être appliquées.

A.2 Un échantillon doit être prélevé dans chaque lot de fabrication identifié en tant que tel conformément à l'article 3, un échantillon au moins étant prélevé tous les 200 mètres courants de tissu.

A.3 En l'absence d'autres spécifications données par l'acheteur, les échantillons ne doivent pas être prélevés à moins de 1 m de l'extrémité du rouleau, ni à moins de 10 cm de la lisière.

A.4 La taille des échantillons prélevés sur chaque lot de fabrication doit être telle que l'ensemble des échantillons suffise à la sélection d'éprouvettes aux fins de satisfaire aux exigences d'essai appropriées des tableaux 1, 2 et 5, ou 3, 4 et 5 le cas échéant.

A.5 Les éprouvettes doivent être sélectionnées dans les échantillons prélevés conformément à l'article A.4, de façon que tous les échantillons soient représentés par des éprouvettes dans chacun des essais effectués conformément aux exigences appropriées des tableaux 1, 2 et 5, ou 3, 4 et 5 le cas échéant.

A.6 Dans le cas d'échantillons multicolores, toutes les couleurs doivent être représentées par les éprouvettes sélectionnées pour les essais de solidité des teintes conformément au tableau 5.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-6154b93a2403/iso-8096-3-1988

Annexe B
(normative)

Détermination de l'écart-type et de l'intervalle de confiance de la moyenne

B.1 On suppose que la répartition des résultats d'essai, dans les essais portant sur les exigences physiques prescrites dans les tableaux 1 et 3, obéit à une loi normale.

B.2 Les résultats d'essai, obtenus dans les essais portant sur les exigences physiques prescrites dans les tableaux 1 et 3, doivent être soumis à une analyse statistique et une estimation de l'écart-type s doit être effectuée conformément à l'ISO 3207, c'est-à-dire :

$$s = \sqrt{\frac{\Sigma (x - \bar{x})^2}{n - 1}}$$

B.3 L'intervalle de confiance à 95 % de la moyenne doit être calculé dans le cas bilatéral conformément à l'ISO 2602 et l'on suppose que la limite inférieure de la moyenne de la population est

$$\bar{x} - \frac{t_{0,975}}{\sqrt{n}} s$$

la limite supérieure de la moyenne de la population étant

$$\bar{x} + \frac{t_{0,975}}{\sqrt{n}} s$$

B.4 Dans le cas des nouveaux essais exigés en 5.5, les résultats de la première série d'essais doivent figurer parmi les résultats des nouveaux essais aux fins d'estimation de l'écart-type et de l'intervalle de confiance de la moyenne.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-6154b93a2403/iso-8096-3-1988

Annexe C
(normative)

Détermination de la force d'adhérence du revêtement après vieillissement

C.1 Prendre note de la valeur réelle de la force d'adhérence du revêtement déterminée conformément à l'ISO 2411.

C.2 Prélever cinq autres éprouvettes à la même source que les éprouvettes utilisées pour la détermination de la force d'adhérence du revêtement dans l'article C.1. Exposer ces dernières éprouvettes à une atmosphère à 70 °C et au moins 95 % d'humidité relative, durant 168 h conformément aux recommandations de l'ISO 1419, méthode à l'étuve.

C.3 Retirer les éprouvettes de l'étuve et les exposer à l'atmosphère normale de conditionnement et d'essai prescrite dans l'ISO 2231 ; les laisser parvenir à un état d'équilibre.

C.4 Déterminer la force d'adhérence du revêtement conformément à l'ISO 2411.

C.5 Exprimer la valeur obtenue dans l'article C.4 en pourcentage de la valeur obtenue dans l'article C.1.

Annexe D
(normative)

Détermination de la longueur de courbure

D.1 Principe

Une bande rectangulaire de tissu est supportée sur un plateau horizontal dans une direction perpendiculaire à l'un des bords du plateau. La bande de tissu est traversée dans le sens de la longueur de façon qu'une partie plus importante dépasse et s'incurve vers le bas sous son propre poids. Lorsque l'extrémité de l'éprouvette a atteint un plan passant par le bord du plateau et se trouve inclinée à un angle de 41° 30' en dessous de l'horizontale, la longueur en surplomb est égale à deux fois la longueur de courbure de l'éprouvette.

D.2 Appareil

D.2.1 Les caractéristiques essentielles de l'appareil d'essai sont indiquées à la figure D.1.

D.2.2 Sur le plateau horizontal P repose une glissière S portant sur sa surface supérieure une échelle graduée indiquant directement la longueur de courbure en unités et dixièmes d'unité. Pour un angle d'inclinaison de 41° 30' (voir article D.1), les unités de graduation de l'échelle de la glissière sont uniformément espacées de 20 mm. Lorsque le bord avant de la glissière coïncide avec le bord avant de P, le zéro de l'échelle en S coïncide avec un point de départ, la ligne D de l'instrument. Deux lignes de visée L_1 et L_2 passent par le bord avant supérieur de P et sont inclinées à un angle de 41° 30' en dessous de l'horizontale ; ces lignes sont marquées sur les côtés transparents de l'instrument. La surface inférieure de S est couverte d'une couche d'un matériau à coefficient de frottement élevé (caoutchouc) et la surface supérieure de P est polie de façon que, lorsqu'on déplace S, le dispositif entraîne vers l'avant une éprouvette placée entre la glissière et la surface P. La largeur de la glissière S doit être de 25 mm et sa masse doit être de 10 g ± 2 g par centimètre de longueur.

La portée utile de l'appareil est commandée par sa taille. Il est pratique de pouvoir déterminer des longueurs de courbure d'environ 80 à 100 mm ; auquel cas, la longueur en surplomb de l'éprouvette est de 160 à 200 mm.

D.3 Éprouvettes

Cinq éprouvettes de 25 mm de largeur et 200 mm de longueur, dont le bord le plus long est parallèle au sens longitudinal, et cinq éprouvettes dont le bord le plus long est parallèle au sens transversal doivent être prélevées dans le même échantillon, préconditionnées et amenées à un état d'équilibre conformément à l'ISO 2231.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/...
6154b93a2405/iso-8096-3-1988

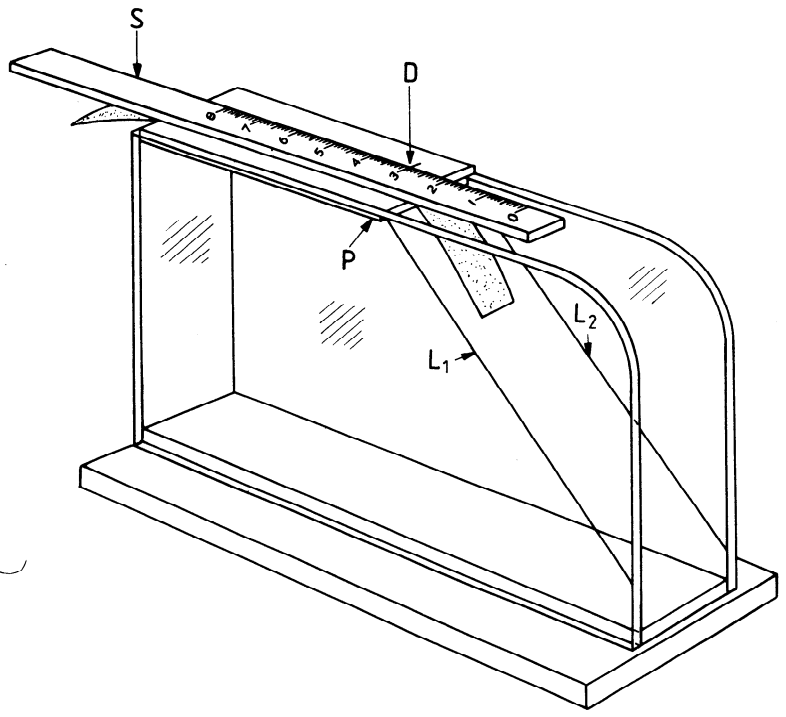

Figure D.1 — Flexomètre à angle fixe

D.4 Mode opératoire

Poser l'appareil sur une table de niveau. Déposer une éprouvette sur le plateau P, une extrémité coïncidant avec le bord avant du plateau ; placer la glissière S sur l'éprouvette de façon que le zéro de l'échelle soit aligné avec la marque D. Pousser la glissière vers l'avant pour que l'éprouvette dépasse du bord du plateau P pour se courber vers le bas sous l'effet de son propre poids. Déplacer la glissière vers l'avant jusqu'à ce que l'extrémité de l'éprouvette soit alignée avec les deux lignes L_1 et L_2.

Au cas où l'éprouvette se tordrait, aligner le point moyen de l'extrémité avec L_1 et L_2. Après un intervalle de 6 à 8 s, lire sur l'échelle S la longueur de courbure de l'éprouvette. (Un léger ajustement de la position de la glissière pourra s'avérer nécessaire immédiatement avant que cette lecture soit effectuée.) Répéter l'opération après avoir retourné l'éprouvette, puis également avec l'autre extrémité de l'éprouvette d'abord dans le même sens que pour la première opération, puis après avoir retourné l'éprouvette.

On constatera qu'il est utile pour l'exécution de cette expérience de disposer le flexomètre de façon que le zéro de l'échelle soit face à l'observateur, et à un niveau tel que l'on puisse lire l'échelle S confortablement. La position à l'extrémité de l'éprouvette par rapport aux lignes de visée peut être observée dans un miroir disposé de façon appropriée ou fixé à l'un des côtés de l'appareil. Lire la longueur de courbure sur l'échelle pour chaque éprouvette tour à tour.

D.5 Expression des résultats

Prendre note de la longueur maximale de courbure obtenue dans l'article D.4, dans le sens longitudinal et dans le sens transversal ; ces valeurs, exprimées en centimètres, constituent les longueurs de courbure.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Annexe E

(normative)

ISO 8096-3:1988
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/99906f28-390b-481e-8b15-

Détermination de la résistance à la pénétration de l'eau

E.1 L'appareil décrit dans la méthode B de l'ISO 1420 doit être modifié par remplacement du manomètre prescrit par un manomètre gradué en kilopascals ou en kilonewtons par mètre carré, d'une capacité maximale de 100 kPa. Une vanne de purge doit également être montée pour permettre l'évacuation de l'eau après les essais.

E.2 À l'aide de l'appareil décrit dans l'article E.1, et sous un taux d'augmentation de pression de 10 kPa/min, procéder à l'essai sur 10 éprouvettes à la pression indiquée dans le tableau 2 ou le tableau 4 le cas échéant, la pression indiquée étant maintenue durant 2 min avant l'ouverture de la vanne de purge. Cinq éprouvettes par côté du tissu revêtu doivent être soumises à l'essai.

E.3 Prendre note de la pression à laquelle les traces d'humidité se manifestent. Ne pas tenir compte des résultats des essais dans lesquels des fuites latérales se sont produites et répéter l'essai sur une nouvelle éprouvette.

E.4 Calculer la moyenne arithmétique des 10 résultats ainsi obtenus ; cette valeur, exprimée en kilopascals, constitue la résistance à la pénétration de l'eau.